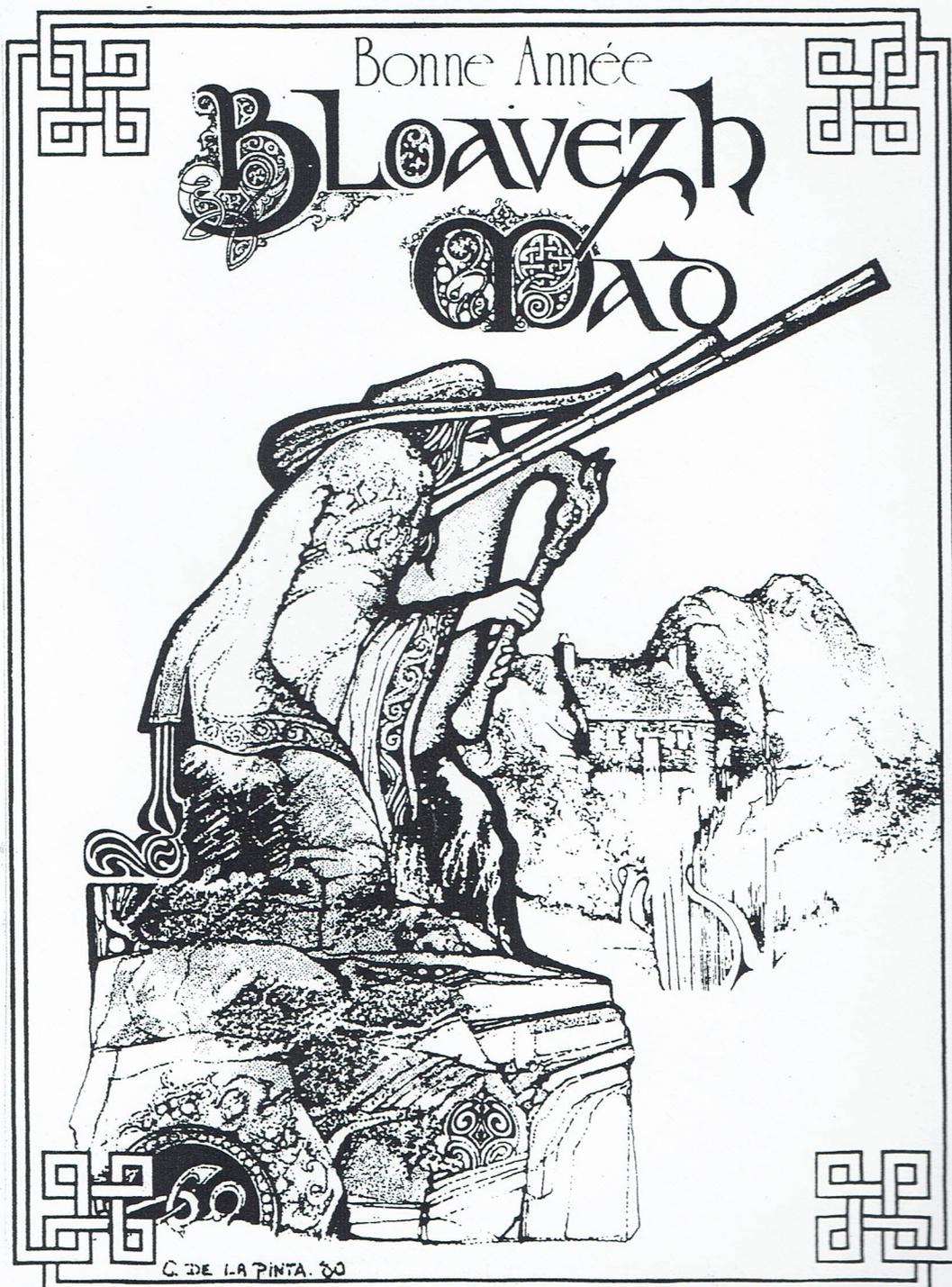


l'echo briacin

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 20 du 29 Décembre 1988

TRIMESTRIEL



Nous voici , à nouveau , et une fois de plus , au terme d'une année : 1988 touche à sa fin et 1989 se profile déjà à l'horizon . A cette époque de l'année , les jours sont courts , la nature est endormie , les arbres sont dépouillés . C'est l'hiver plus ou moins froid , ou plus ou moins doux comme cette année jusqu'à présent . C'est le moment idéal pour réfléchir et faire le point .

Tous les ans , depuis que ce bulletin municipal existe , mon propos est pratiquement le même : la crise , le chômage , et toutes les conséquences qui en découlent pour tout le monde . Cela fait déjà 15 ans depuis que la situation a commencé à se dégrader . C'est en effet en 1973 qu'a éclaté la crise du pétrole qui a été à l'origine de cette situation . Ce fut comme un coup de tonnerre dans un ciel serein . Et ce fut la fin de la croissance économique en France , en Europe et dans le monde . Et au fil des ans , cela a été le marasme dans notre société , le chômage s'est propagé , on a trouvé des excédents permanents en agriculture , des usines ferment , et ne sont pas relayées par d'autres activités , le commerce et l'artisanat s'en ressentent . Bref , toutes les activités productrices de richesses sont touchées et pour le moment , nous n'en voyons pas la fin .

Après un tel constat , peut-on encore parler de réjouissances et de fêtes ? Et pourtant NOEL et le 1^{er} de l'an sont des moments de fête malgré tout : fêtes de l'enfance et fêtes de famille dans la joie . Quand vous lirez ces lignes , la première de ces fêtes : Noël sera déjà du passé . Alors peut-on se mettre aussi à rêver comme des enfants dans ces moments-là ? Rêver la fin du chômage pour ceux qui cherchent un emploi , la prospérité pour les agriculteurs débarrassés des quotas , ou tout au moins des quotas plus justes , et percevant pour leurs produits des prix convenables , la reprise pour les commerçants et artisans , de bons salaires pour tous ceux qui travaillent , la santé pour les malades , la sérénité et la paix pour les personnes âgées , pourquoi pas ? A force d'espérer et d'y croire et aussi à force de persévérance et de dynamisme de la part de chacun , de meilleures conditions de vie , pour les exclus d'aujourd'hui , peuvent bien survenir un jour . Et ce jour , nous l'appelons de nos vœux , le plus proche possible .

Alors , permettez-moi , si vous le voulez bien , de vous présenter encore une fois , mes vœux les plus sincères : bonne et heureuse année à tous pour 1989 .

LOUIS BOURGES , MAIRE .

LES PERMANENCES du MAIRE et des ADJOINTS

=====
 Louis BOURGES : le jeudi de 10h à 12h
 Robert CHEVANCE : le mardi de 10 h à 12h tous les quinze jours
 Christian TARTIVEL : le mardi de 10 h à 12 h tous les quinze jours
 Patrick LE PROVOST : le samedi de 10 h à 12 h tous les quinze jours

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL

REUNIONS

Budget supplémentaire



Comme chaque année, le Conseil a procédé aux réajustements du budget en fonction des nouvelles recettes et dépenses survenues depuis le vote du budget primitif :

<u>En fonctionnement</u>	- recettes complémentaires	: 224 273,00 F.
	dont régularisation DGF	61 253,00 F.
	contributions directes	57 617,00
	Produits antérieurs	105 403,00
	- dépenses complémentaires	: 115 699,00 F.
	dont frais de personnel	41 000,
	entretien bâtiments	
	ordures ménagères	47 000,

L'excédent est réutilisé pour financer les investissements complémentaires qui s'élèvent à 177 647,00 F.

- . acquisition de matériel
- . éclairage public
- . chauffage à l'église (voir ci-dessous)

- TRAVAUX

. Aménagement de l'entrée du bourg, route de Kérien : les travaux complémentaires pour évacuer les eaux pluviales notamment sont confiés à l'entreprise POHER pour un montant de 28 404,02 F.

. éclairage public : L'éclairage dans les rues du bourg va être revu . Il est prévu de faire installer une trentaine de lampes supplémentaires .

. chauffage à l'église : Le Conseil a pris la décision de faire installer le chauffage à l'église . Il s'agit d'un chauffage au gaz par lustres . Les travaux sont confiés aux Ets DELESTRE de Cholet . Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 90 987,54 F. La commune apporte une participation de 30 000 F. et prend en charge la T.V.A. , soit une participation totale de 45 000 F. qui représente 50 % du coût total . Le Conseil paroissial prend en charge la différence .

. écoles publiques : A l'école primaire , une aire de jeu a été aménagée : apport de terre végétale , terrassement et mise en pelouse . coût total des travaux : 26 752 F.

A l'école maternelle et à l'école primaire , les employés communaux ont réalisés des jeux pour les enfants .

. salle polyvalente : le 10 Novembre dernier , le Conseil municipal s'est réuni pour étudier à nouveau le projet de salle des fêtes et particulièrement le dossier de demande de subvention .

Le programme d'actions du PAYS d'ACCUEIL permet d'obtenir des subventions intéressantes à condition que le dossier soit impérativement déposé avant fin novembre 1988 . Les subventions obtenues dans ce cadre sont beaucoup plus importantes que celles qui pourront être obtenues pour les dossiers déposés en 1989 .

Pour retenir un architecte et constituer le dossier , le conseil a étudié les nouveaux plans .

Deux propositions ont été soumises au vote :

1) présentation d'un projet dans le cadre du pays d'accueil : 15 votants - OUI 9 et abstentions 6

2) choix de l'architecte : Mr J.Y.Philippe
15 votants - OUI 9 et abstentions 6

La demande de subvention est donc présentée dans le cadre du pays d'accueil et Mr Philippe architecte à Saint-Connan a été retenu .

Il faut préciser que la réalisation de la salle des fêtes est encore au stade de projet et que ce projet n'est pas définitif .

. Divers :

- vente d'un délaissé communal à Mr Puillandre Joël à Kerhalvez . Ce délaissé est situé entre sa maison d'habitation et le CD no8 . enquête publique en cours .

. vente de lots au lotissement de Coat-Liou pour la construction de 5 pavillons locatifs par la société des HLM , 50 F hors taxes le m2 .

. A St Houarneau , suite à la demande de Mr RIZZI , projet d'arasement d'un talus en bordure du terrain communal et empierrement d'un passage . Un devis a été demandé .

. mise en place d'un panneau "STOP " au carrefour de la route de Coat-Liou et de la rue de l'armor .

. Etude d'aménagement autour de l'aire naturelle des Forges : deux étudiants en BTS à Kernilien vont effectuer un stage au printemps prochain pour faire des propositions d'aménagements autour du site des Forges .

. subvention de 500 F. pour le secours en Arménie .

ACTIVITES SPORTIVES

Planning d'utilisation du gymnase

DEPARTEMENT DES COTES DU NORD MAIRIE DE BOURBRIAC 22390 Téléphone 96 43 40 21

PLANNING des ACTIVITES SPORTIVES au GYMNASE - SAISON 1988 - 1989 -

Table with 7 columns (17h-22h) and 8 rows (LUNDI to DIMANCHE) showing sports activities like TENNIS, JUDO, BADMINTON, and FOOTBALL.

Les propositions de modification doivent être adressées en Mairie.

(Nov 88)

Nouvelle activité : L'école de judo

A partir du début de l'année 1989, Mr Stéphane BOUVIER, animateur sportif, va mettre en place une école de judo. Les parents qui ont des enfants susceptibles d'y participer peuvent se renseigner en mairie. Cette activité se déroulera dans la salle récemment construite au gymnase.

AGRICULTURE

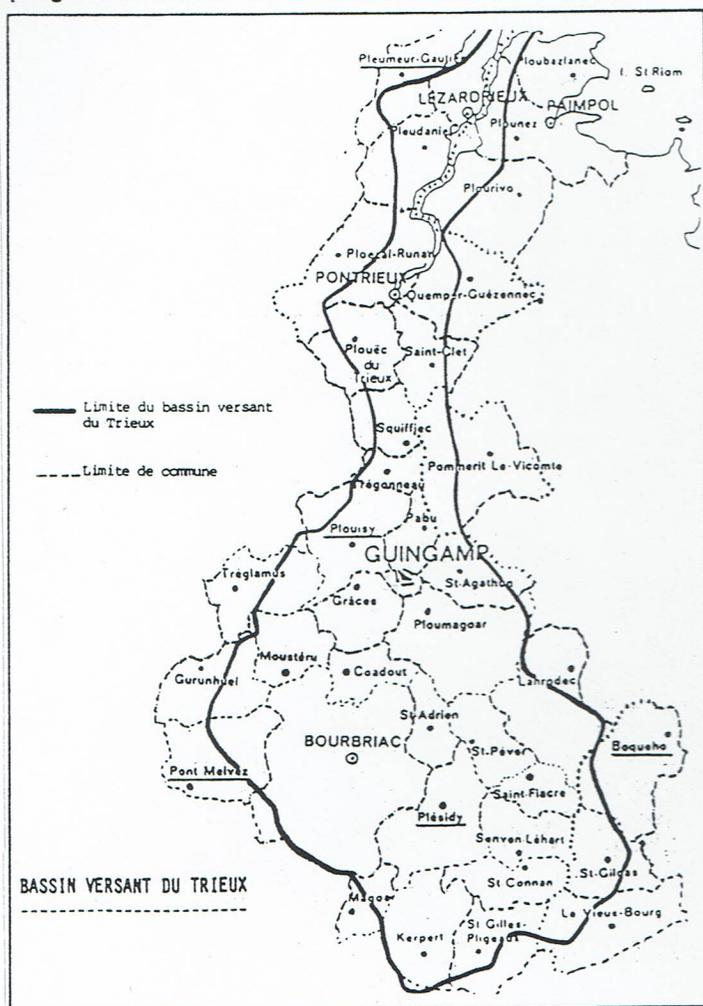
Information de la Préfecture

Pour protéger les ressources en eau, la durée de l'interdiction d'épandage des lisiers est prolongée d'un mois. Les épandages de lisiers sont donc interdits en Décembre 1988, Janvier et Février 1989 (arrêté préfectoral du 2 Décembre 1988)

Contrat de rivière du Trieux

des subventions pour le stockage des déjections

Fin 1983, l'Etat et la région Bretagne signaient le contrat de rivière du Trieux. Ce contrat prévoyait plusieurs types d'actions visant à améliorer la qualité des eaux. Elles concernaient dans un premier temps les collectivités locales, les industries agro-alimentaires et les piscicultures. Début 1988, un protocole signé entre le CEMAGREF, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général a défini un programme d'actions à destination du secteur agricole.



Des solutions sont proposées pour enrayer les pollutions d'origine agricole, caractérisées notamment par une forte augmentation des teneurs en nitrates. Ce programme prévoit en outre des aides financières pour des analyses d'eau ou de déjection ainsi que pour des améliorations de bâtiments chez des agriculteurs dont le siège d'exploitation se trouve à l'intérieur du bassin versant (voir la carte).

Le programme s'articule autour de 5 points

- Campagnes d'analyses des eaux de captage et sources utilisées sur l'exploitation. Ces analyses sont subventionnées à hauteur de 50 % sur le montant hors taxes des factures.

- Analyses de la composition des déjections animales (poules pondeuses uniquement) afin de raisonner la fertilisation. Elles sont subventionnées à 50 % sur le montant hors taxes des factures.

- Diagnostic des conditions de stockage des effluents sur les exploitations et propositions d'amélioration visant à éviter les écoulements intempestifs vers le milieu naturel et la dilution des effluents avec les eaux de ruissellement. Les travaux réalisés sur les exploitations feront l'objet d'incitations financières :

- Création ou extension de fosses ou fumières. Subvention

de 25 % sur le montant hors taxes, des travaux avec un plafond de 30 000 F

- Séparation des eaux pluviales de l'effluent (pose de gouttières...) 35 % de subvention

- Couverture des aires d'exercice et courettes. Subvention de 35 % avec un plafond de 50 000 F.

- Essais d'épandage de déjections avicoles à la ferme expérimentale de CRECOM et sur 4 parcelles d'agriculteurs.

- Diagnostic des bâtiments avicoles visant à améliorer les bâtiments d'élevage en vue d'une utilisation rationnelle des déjections d'une part, à évaluer la faisabilité d'un traitement collectif des excédents d'autre part.

Dans le cadre de ce programme auront lieu des réunions d'information au sein des communes, visant à expliciter chaque point du programme, ainsi que les thèmes tels que : protection de la qualité de l'eau, fertilisation raisonnée (valeur des déjections, bilans de fertilisation), eau et santé.

Renseignements

CHAMBRE D'AGRICULTURE Tél. 96 74 63 63